



HAL
open science

S'appropriier une politique européenne à l'Assemblée nationale. Analyse des questions parlementaires sur le travail détaché

Sébastien Michon, Pierre-Edouard Weill

► To cite this version:

Sébastien Michon, Pierre-Edouard Weill. S'appropriier une politique européenne à l'Assemblée nationale. Analyse des questions parlementaires sur le travail détaché. *Gouvernement & action publique*, 2021, VOL. 10 (2), pp.9-36. 10.3917/gap.212.0009 . hal-03427690

HAL Id: hal-03427690

<https://hal.science/hal-03427690v1>

Submitted on 17 Nov 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

S'approprier une politique européenne à l'Assemblée nationale. Analyse des questions parlementaires sur le travail détaché

Sébastien Michon et Pierre-Edouard Weill

Résumé :

À partir de l'analyse des questions parlementaires sur le travail détaché à l'Assemblée nationale, cet article étudie les logiques d'appropriation d'une politique européenne par les députés français. Sujet européen parmi d'autres, le travail détaché retient l'attention de parlementaires, car il peut faire l'objet d'un investissement localisé. Si l'intensité du recours aux travailleurs détachés des entreprises de la circonscription des députés détermine la fréquence de leurs questions, elle doit aussi être rapportée à ce qu'ils sont. Rarement spécialistes des affaires européennes, ces députés sont souvent issus de l'arrière-ban de l'Assemblée, au sein duquel l'activité parlementaire est largement tournée vers le territoire d'élection. L'analyse textuelle des questions parlementaires met ensuite en valeur différents rôles institutionnels parmi les députés – l'entrepreneur de morale, le *policy maker* et le défenseur d'intérêts sectoriels et/ou patronaux – qu'ils endossent différemment selon les caractéristiques de leur circonscription et leur trajectoire politique. L'article distingue ainsi différents types de rapports à l'UE des députés, qui favorisent sa dé-légitimation dans l'espace politique national.

MOTS-CLES : ANALYSE TEXTUELLE – ASSEMBLEE NATIONALE – CIRCONSCRIPTIONS – GROUPES D'INTERET – QUESTIONS PARLEMENTAIRES – ROLES PARLEMENTAIRES – TRAVAIL DETACHE – UNION EUROPEENNE

Taking ownership of a European policy in the National Assembly. Analysis of parliamentary questions on posted workers

TEXT ANALYSIS – NATIONAL ASSEMBLY – CONSTITUENCY – INTEREST GROUPS – PARLIAMENTARY QUESTIONS – PARLIAMENTARY ROLES – POSTED WORK – EUROPEAN UNION

This article analyses parliamentary questions on posted workers in the French National Assembly in order to study the appropriation of a European policy by French MPs. As one of many European issues, the posting of workers attracts the attention of parliamentarians because it can trigger a localized interest. The importance of posted workers for companies in the MPs' constituency determines the frequency of their questions, but it must also be related to their own identity. Rarely specialists in European affairs, these MPs often come from the backbench of the Assembly, in which parliamentary activity is largely focused on the constituency. The textual analysis of parliamentary questions then highlights various institutionalized roles among MPs - the moral entrepreneur, the policy maker and the broker - which they perform differently depending on the features of their constituency and their political trajectory. The article thus

distinguishes different types of relationship to the EU among MPs, which contribute to its de-legitimization in the national political space.

Introduction

Pour la plupart des citoyens, l'Union européenne (UE) est assez lointaine : lorsqu'ils n'y sont pas « indifférents » (Van Ingelgom, 2014), ils sont peu informés sur son fonctionnement et ce qu'elle fait au concret, et ils tendent à l'évaluer « à distance » (Gaxie *et al.*, 2011). Elle l'est aussi pour une large part des élus, et ce même au centre du champ politique, comme à l'Assemblée nationale où les affaires européennes intéressent peu les députés (Rozenberg, 2018). Alors que dans les débats politiques, l'UE est peu évoquée sinon pour la délégitimer, elle est néanmoins présente au quotidien dans la production législative en lien avec la transposition et l'application de règlements européens au niveau national. Par intermittence, certaines transpositions de textes européens dans le droit français font débat à l'échelon national et local. Les textes liés à la libre circulation des travailleurs en font partie. Tel a été le cas dans les années 2000 de la directive Services dite « Bolkenstein » (Crespy, 2010), et plus récemment de la révision de la directive sur le travail détaché. Cette forme d'emploi rassemble des salariés qui disposent d'un contrat de travail dans leur pays d'origine, et sont envoyés par leur employeur dans un autre État membre de l'UE pour mener une mission de façon temporaire. Son usage accru par les entreprises de divers secteurs professionnels est une conséquence majeure de la structuration du marché commun et de l'application de la liberté de prestation de services au sein des États membres (Wagner, 2019)¹.

À partir du cas du travail détaché, cet article vise à analyser les ressorts de la contribution d'élites politiques françaises à la circulation de produits de l'UE, voire à sa dé-légitimation dans l'espace politique national. Le travail détaché forme ici un cas d'étude des logiques d'appropriation par les députés français d'un enjeu d'action publique européenne, à l'articulation de l'espace politique européen, du champ politique national et des espaces politiques locaux. L'analyse développe une hypothèse alternative aux hypothèses les plus classiques dans les études parlementaires, qu'elles soient fondées sur les aspirations psychologiques personnelles (Searing, 1994) ou sur leur rationalité en finalité – les élus agissent dans leur circonscription dans une visée électoraliste (Mayhew, 1974). Il s'agit de mettre en valeur parmi les députés des « rôles institutionnels » (Lagroye, 1997) qu'ils endossent différemment selon leur circonscription et leur trajectoire politique.

L'étude de cas se focalise sur les questions parlementaires. Une telle pratique est considérée comme peu légitime (Henry, 1993 ; Lazardeux, 2005) dans un parlement où les députés ont peu de pouvoir, même si l'Assemblée demeure relativement centrale dans le champ politique français et conserve « un pouvoir de contribution à la confection législative » (Milet, 2010). Les questions parlementaires représentent cependant un point d'entrée pertinent pour étudier ce que ces élus sont au regard de ce qu'ils ou elles font, et ce qu'elles ou ils font au regard de ce qu'elles ou ils sont. L'analyse du contenu des questions sur le travail détaché et du profil de celles et ceux qui les déposent montre en effet que les parlementaires français abordent le travail détaché de façons variées selon les caractéristiques de leur territoire d'élection, mais aussi selon leur trajectoire politique.

À la suite de la présentation de l'objet de cet article, du positionnement par rapport à la littérature et des données mobilisées, les principaux résultats de l'enquête sont exposés. La

¹ Nous tenons à remercier pour leurs conseils et remarques les évaluatrices et évaluateurs anonymes de la revue, ainsi que les participant.e.s de la section thématique « Parlement et action publique : approches quantitatives » du Congrès de l'Association française de science politique à Bordeaux en 2019, en particulier Étienne Ollion, Laure Squarcioni et Cécile Vigour.

fréquence des questions relatives au travail détaché, qui progresse fortement au début des années 2010, est liée aux caractéristiques de leur circonscription, où le recours des entreprises aux travailleurs détachés constitue un enjeu saillant, car particulièrement intense. Cette fréquence est aussi rapportée aux caractéristiques des députés qui interviennent sur le sujet. Rarement spécialistes des affaires européennes, ils sont souvent issus de l'arrière-ban de l'Assemblée, dont le travail parlementaire est en grande partie tourné vers leur circonscription. Le travail détaché est un sujet parmi d'autres, qui retient leur attention parce qu'il peut faire l'objet d'un investissement parlementaire en lien avec la circonscription. Ce qui, en tant qu'élu du rang, constitue le cœur de leur action. L'analyse du contenu des questions concernées sous la quatorzième mandature (2012-2017) met ensuite en valeur un espace des discours parlementaires sur le travail détaché. Celui-ci inclut des territoires, des instances de gouvernement et des normes de niveaux européen, national ou local, ainsi que des secteurs professionnels et groupes d'intérêt. Ses éléments nourrissent différentes formes d'interpellation, de dénonciation ou de propositions de réformes concrètes. Une typologie de rôles parlementaires est alors établie et rapportée aux caractéristiques significativement associées des députés et de leurs circonscriptions.

D'un enjeu d'action publique européen au sujet de débat parlementaire national

La catégorie de travailleur détaché se situe au croisement de la liberté de prestation des services, pilier du marché unique, et de la protection des droits des travailleurs, fondement théorique d'une Europe sociale qui demeure à l'état de projet (Crespy, 2019). Les salariés détachés dans le cadre de prestations de service internationales sont au cœur des débats politiques contemporains sur l'eupéanisation des réglementations de l'emploi (Graziano, Hartlapp, 2019). Ils sont en effet l'objet d'un recours accru des entreprises d'Europe occidentale, en particulier depuis les élargissements à l'Est de l'UE de 2004 et 2007. En 2018, le nombre de travailleurs détachés au sein de l'UE est estimé à près de 3 millions contre moins de 500 000 en 2004. L'Allemagne, la France et la Belgique sont les États membres qui attirent le plus de travailleurs détachés, principalement en provenance de pays d'Europe centrale et orientale (PECO) tels que la Pologne, la Bulgarie ou la Slovaquie². Avec plus de 588 000 salariés détachés déclarés en 2018, la France est le deuxième pays d'accueil en Europe derrière l'Allemagne, tandis que les Français qui travaillent à l'étranger sous ce statut sont, eux, de moins en moins nombreux. Si les salariés détachés comblent des besoins liés à une pénurie de main-d'œuvre, principalement dans les secteurs de l'industrie, du bâtiment et des travaux publics (BTP), du transport ou de l'agriculture, les entreprises concernées bénéficient également de différentiels de salaires et de cotisations sociales. Leur statut remet ainsi en question les droits du travail et de la protection sociale nationaux, lorsqu'il n'est pas associé à des contournements massifs (Decosse, Desalvo, 2017 ; Wagner, 2019).

L'encadrement du travail détaché a cependant fait l'objet d'interventions normatives au niveau européen, depuis l'arrêt *Rush Portuguesa* de la Cour de justice des communautés européennes du 27 mars 1990. Celui-ci légitime les activités de contrôle des administrations nationales visant à lutter contre des détournements de la liberté de prestation de services, l'entreprise prestataire devant désormais démontrer une activité « réelle » dans son pays d'origine. La Cour juge également que les États peuvent imposer par des moyens appropriés leur législation ou les conventions collectives applicables aux prestataires étrangers. Des discussions sont entamées

² De Wispelaere, F., Pacolet J. (2018), *Posting of workers. Report on AI portable documents issued in 2017* (European Commission).

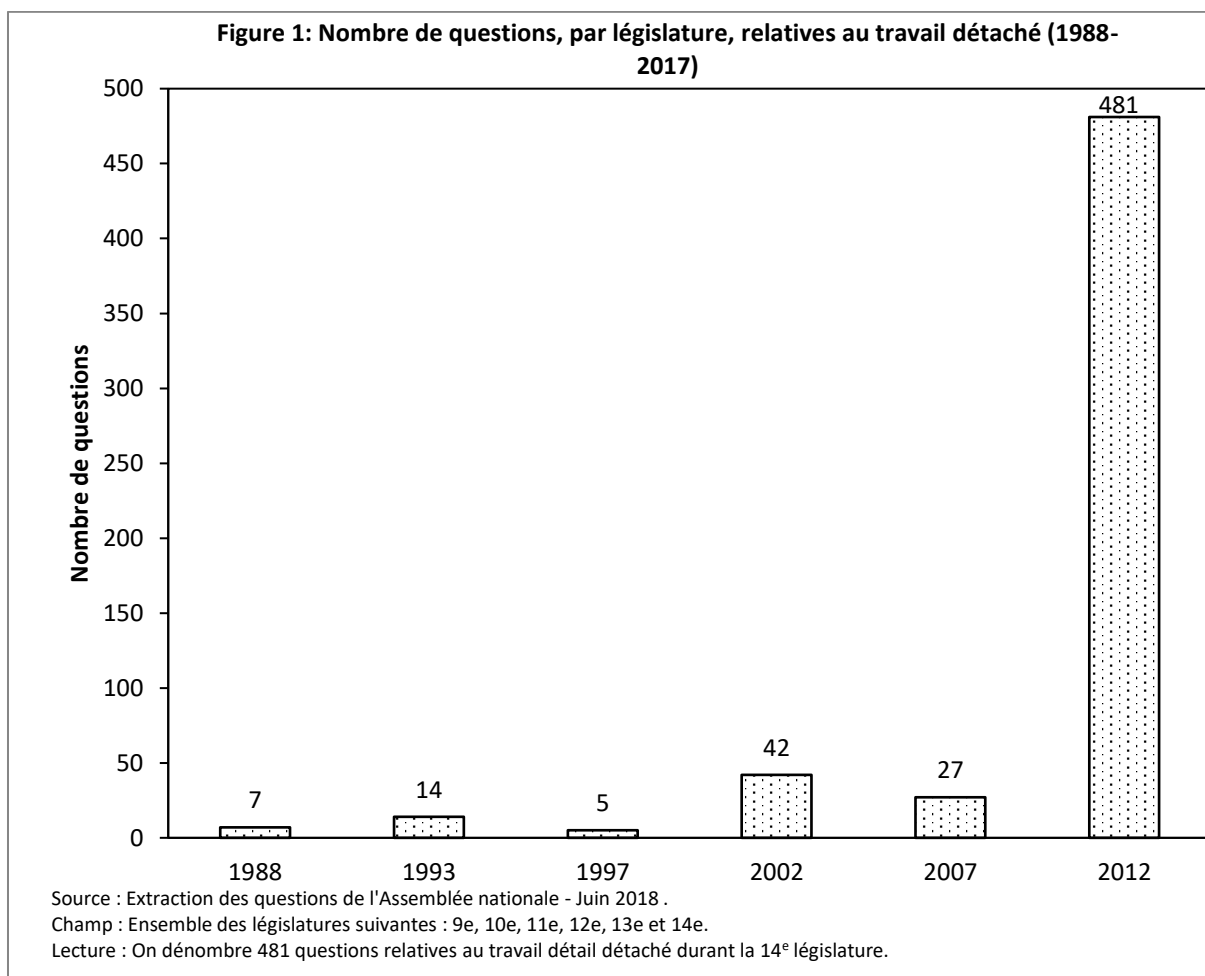
dès 1991 au sein de la Commission européenne pour élaborer un texte précisant les pans de législation des pays d'accueil applicables au détachement. Il faut cependant attendre 1996 pour qu'une directive soit adoptée par le Conseil et le Parlement européens, stipulant que les salariés concernés doivent bénéficier d'un « noyau dur » de mesures du droit du travail du pays d'accueil. La Cour de justice de l'Union européenne limite néanmoins les possibilités d'action syndicale pour imposer une convention collective à une entreprise étrangère dans les arrêts Laval et Viking de décembre 2007 (Rocca, 2015). Cette jurisprudence très libérale réactive des discours eurosceptiques et antilibéraux à l'échelle des principaux pays d'accueil et de l'Union européenne (Lindstrom, 2010), dans le sillon des débats sur la directive Services. Des discussions s'amorcent alors en 2012 autour d'un projet de directive visant à préciser les possibilités de contrôle et de lutte contre la fraude des administrations nationales. La directive est adoptée en mai 2014³, mais les débats polémiques se poursuivent, les représentants des principaux pays exportateurs et de leurs entreprises intervenant de façon accrue au sein des institutions européennes. La Commission fait le constat d'un texte inadapté et propose en 2016 une révision de la directive initiale, objet de longues négociations entre représentants des institutions communautaires, des États membres, et des groupes d'intérêt (Seeliger, Wagner, 2018). Le projet de révision est fortement soutenu par les représentants du gouvernement français, notamment dans le cadre du Conseil européen Emploi, politique sociale, santé et consommateurs (EPSCO)⁴. Après son élection, Emmanuel Macron s'implique personnellement dans la réforme de la directive dont il avait fait une promesse de campagne présidentielle, rencontrant plusieurs chefs d'État des PECO en août 2017 pour obtenir un compromis. En dépit de la menace d'une « rupture Est-Ouest » évoquée par Élisabeth Morin-Chartier, rapporteure française du projet de réforme au Parlement européen, dans le discours précédant son vote, le texte sera finalement adopté en juin 2018.

Catégorie d'action publique issue des institutions communautaires, le travail détaché s'est donc imposé comme problème public dans les principaux pays « importateurs » tels que la France. Il ne devient cependant un sujet de préoccupation à l'Assemblée nationale qu'à partir de l'introduction du projet de réforme de la directive par la Commission européenne et de ses premières discussions à l'échelon européen. En 2013, la commission des affaires européennes de l'Assemblée produit un rapport d'information sur la « proposition de résolution européenne sur la proposition de directive relative à l'exécution de la directive sur le détachement de travailleurs⁵ ». Bien que peu évoquée par la presse nationale, la publication de ce rapport constitue le point de départ d'une intensification des débats parlementaires. Ce texte dénonce les effets pervers du détachement de travailleurs, « outil de dumping social » associé à de nombreuses fraudes, et appelle l'UE à se doter de moyens pour lutter contre ces dernières : création d'une Agence européenne de contrôle du travail mobile en Europe et d'une carte du travailleur européen électronique, mise en place « d'une liste noire d'entreprises et de prestataires de services indécents ». Relativement anodin avant 2012, le sujet devient saillant au cours de la 14^e législature. En atteste le dépôt de nombreuses questions abordant le travail détaché (figure 1). Partant de ce constat, il s'agit de questionner les logiques d'investissement d'une telle pratique parlementaire au cours de la 14^e législature.

³ Directive 2014/67/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 relative à l'exécution de la directive 96/71/CE concernant le détachement de travailleurs effectué dans le cadre d'une prestation de services.

⁴ Le Conseil EPSCO est composé des ministres chargés de l'emploi, des affaires sociales, de la santé et de la protection des consommateurs de tous les États membres. Les membres de la Commission européenne compétents dans les matières concernées participent également aux sessions. Le Conseil EPSCO se réunit quatre fois par an. Deux de ces sessions sont en général consacrées exclusivement à l'emploi et à la protection sociale.

⁵ Rapport d'information présenté par Gilles Savary, Chantal Guittet et Michel Piron, le 29 mai 2013.



L'activité parlementaire en questions

Les questions parlementaires sont définies comme un outil de contrôle de l'action du Gouvernement par le Parlement⁶. Les agents au centre du champ politique (membres du gouvernement et des cabinets ministériels, députés reconnus) envisagent les questions parlementaires comme une pratique peu légitime. Un assistant parlementaire à l'Assemblée d'un député expérimenté et reconnu en son sein nous confiait en entretien en 2019 : « Quand je suis arrivé à l'Assemblée, mon collègue qui a fait du cabinet (ministériel) m'a clairement dit : "C'est la honte de poser beaucoup de questions". C'est vrai, ça sert à rien du tout. On fait aucune pression sur le ministère avec les questions⁷ ». Toutefois, nombre de députés voient un intérêt à poser des questions parlementaires (110 543 sur l'ensemble de la 14^e législature)⁸, et *a fortiori* de plus en plus au cours de la v^e République si l'on en juge leur nombre passé de 4 000 par an au début des années 1960 à 10 000 à la fin des années 1970, jusqu'à plus de 22 000 en moyenne

⁶ La rédaction des questions écrites ne demande pas un temps conséquent et leur dépôt se fait en ligne à partir d'un formulaire dédié. Un peu plus contrôlées par le groupe, les questions orales se divisent entre les questions sans débat au cours des semaines de contrôle et les questions au gouvernement qui se déroulent au cours de deux séances durant la session ordinaire.

⁷ Entretien assistant parlementaire à l'Assemblée nationale, mars 2019.

⁸ Ce sont surtout des questions écrites : au cours de la 14^e législature, on recense 1 682 questions orales sans débat, 4 715 questions au gouvernement, et 104 143 questions écrites.

au cours de la 14^e législature. Si elles représentent une pratique aux marges de l'institution parlementaire, comparé aux rapports par exemple, elles contribuent néanmoins à une plus grande visibilité d'un problème social (Barthe, Borraz, 2011). Elles forment aussi un aspect du travail politique des élus, voire même pour certains députés le cœur du métier (Vigour, 2014) : représenter un territoire va de pair avec la remontée à l'Assemblée de préoccupations de la circonscription. Elles constituent des outils « d'intermédiation » ou de « relation d'échange » entre l'élu et l'électeur (Henry, 1993), et plus largement entre « milieux institutionnels » (Nay, Smith, 2002) : d'un côté le champ politique national, et d'un autre le territoire politique, aussi bien l'espace politique local, l'espace associatif, le champ économique, ou des secteurs professionnels.

Pour expliquer les logiques d'investissement des questions parlementaires – à l'Assemblée notamment –, les cadres théoriques dans les études spécialisées sont principalement de trois ordres. Premièrement, dans le sillage de Donald Searing (1994), les travaux sur les rôles parlementaires forment une explication à partir des préférences individuelles et des aspirations psychologiques personnelles des élus⁹. Olivier Rozenberg (2009) évoque ainsi des parlementaires qui, à l'Assemblée et la Chambre des Communes, se consacrent aux affaires européennes le font avant tout « par plaisir ». Deuxièmement, de nombreux travaux reposent sur une explication rationnelle en finalité : les parlementaires se saisissent d'enjeux saillants au sein de leur circonscription parce qu'ils y ont intérêt en vue de leur réélection (Mayhew, 1974). À l'Assemblée, la focalisation sur la circonscription (Cain *et al.*, 1979) est rapportée à la position ambivalente des députés : ils souhaitent être réélus, mais leur capacité d'influence de l'action publique est limitée (Costa, Kerrouche, 2017). Afin de favoriser leur réélection, ils tendent à investir le « terrain » (Fenno, 1978) et à être de « super élus locaux » (Brouard *et al.*, 2013). Troisièmement, endossant une perspective de sociologie politique, d'autres travaux considèrent qu'envisager les comportements parlementaires comme le produit de préférences et de calculs en lien avec l'utilité personnelle simplifie les raisons au fondement de l'action politique. En ce sens, ils appréhendent les investissements parlementaires, que ce soit les modes d'exercice du mandat de député (Vigour, 2014), de l'activité parlementaire (Boelaert, Ollion, 2020) ou des modalités d'intervention sur un domaine d'action publique comme les affaires sociales (Collovald, Gaïti, 1990) ou étrangères (Riaux, 2014) ou la prison (Chabbal, 2016), au regard de la trajectoire politique et parlementaire des élus.

L'étude des modalités d'investissement du travail détaché à l'Assemblée ici proposée privilégie cette dernière voie en développant une hypothèse sur les rôles institutionnels¹⁰. Reprenant l'idée de registres d'activités parlementaires ou de « rôles », elle vise à rapporter l'intérêt des parlementaires pour le travail détaché à leur trajectoire politique et à leur position dans l'espace structuré et structurant que représente l'institution parlementaire. S'intéresser à la manière dont les députés investissent des enjeux parlementaires au regard de leurs dispositions permet ainsi d'objectiver des rôles institutionnels et les ajustements à ceux-ci (Nay, 1997 ; Beauvallet, Michon, 2012). Non seulement les parlementaires qui se mobilisent sur cet enjeu sont issus de circonscriptions où le recours intense des entreprises au détachement de travailleurs fait souvent l'objet de mobilisations localisées. Mais ils sont aussi situés à l'arrière-ban de l'Assemblée nationale. De ce fait, ils se tournent vers des pratiques parlementaires aux marges de l'institution et orientent l'ensemble de leur activité parlementaire sur des thématiques saillantes dans leur

⁹ Les travaux qui mobilisent ce cadre théorique sont plus nombreux sur le Parlement européen que l'Assemblée nationale, voir : Bale, Taggart, 2006 ; Brack, 2014 ; Navarro, 2012.

¹⁰ Jacques Lagroye les définit comme l'« ensemble des comportements qui sont liés à la position qu'on occupe et qui permettent de faire exister cette position, de la consolider, et surtout de la rendre sensible aux autres » (Lagroye, 1997, p. 8).

territoire d'élection. L'analyse des prises de position sur les transformations de la législation sur le travail détaché et les effets localisés de sa mise en œuvre, met en évidence trois figures des interventions sur l'UE, situées dans l'espace parlementaire : l'*entrepreneur de morale* défendant une cause plus large, le *policy maker* soucieux de marquer sa contribution aux réformes (Vigour, 2013), et celui qui incarne une « politique des intérêts » (Abélès, 2001).

Enquête et données

L'analyse s'appuie sur le traitement de matériaux quantitatifs et qualitatifs issus d'une enquête sur l'encadrement du travail détaché au sein de l'UE, mis en relation avec différentes bases de données sur les députés français et leurs territoires.

Une première base de données rassemble l'ensemble des députés de la 14^e législature (2012-2017) : les élus de 2012 et les suppléants qui ont siégé (N=644). Pour caractériser ceux qui posent des questions, nous avons fait le choix de nous focaliser sur cette législature, au cours de laquelle la très grande majorité des questions sur le travail détaché a été posée. Les données sur l'ensemble des députés issues de l'enquête Propolis (Boelaert *et al.*, 2017) permettent de situer dans l'espace parlementaire ceux qui ont posé les questions concernées et de faire des comparaisons avec ceux qui n'en ont pas posé, cela à partir de trois ensembles d'indicateurs : des indicateurs sur les propriétés sociodémographiques des députés et leurs trajectoires politiques ; des indicateurs sur les pratiques parlementaires récoltées à partir du site de l'Assemblée ; des indicateurs socioéconomiques sur les circonscriptions d'élection (part des emplois dans les secteurs d'activité les plus concernés par le travail détaché, etc.)¹¹.

Une deuxième base de données est constituée des questions posées à l'Assemblée sur le travail détaché au cours de la 14^e législature (jusqu'en juin 2018). Les données ont été aspirées de manière automatique depuis le site de l'Assemblée, puis vérifiées et triées « à la main ». La base rassemble 481 questions. L'analyse de leur contenu s'inscrit dans le sillon de travaux ayant recours à la lexicométrie pour étudier les débats parlementaires nationaux ou européens (Proksh, Slapin, 2010 ; de Galembert *et al.*, 2013) ou les textes produits par les institutions européennes (Crespy, 2010). Le logiciel Iramuteq a permis de repérer les répétitions, co-occurrences et distances entre les termes employés par les députés, et de faire ainsi émerger différents « mondes lexicaux » (Reinert, 2007). Outre le contenu discursif des questions, la base comporte un ensemble d'informations relatives à leur date, leur forme, et leur ministre destinataire. La mise en relation de ces données avec celles de la première base sur les parlementaires permet d'associer le contenu et les caractéristiques des questions sur le travail détaché avec celles de leurs auteurs.

L'objectivation lexicométrique des logiques discursives des parlementaires se combine à une analyse plus qualitative du corpus et de ses conditions de production. L'étude tire ainsi profit des outils de statistiques textuelles, tout en préservant l'interprétation du lecteur (Breiger *et al.*, 2018). En outre, la réalisation d'entretiens a permis de donner du sens à certaines corrélations et d'incarner des regroupements statistiques. Ces entretiens ont été réalisés avec trois anciens députés ayant déposé plusieurs questions, propositions de loi ou d'amendement et rapports

¹¹ Ces indicateurs ont été créés grâce au recueil des données par Éric Wiest de la Plate-forme universitaire des données de Strasbourg. Plusieurs fichiers ont été mobilisés : les données communales sur l'emploi, la formation, et la nationalité (Bases CC – INSEE, 2015, Géographie des données, 2017), les données communales sur les revenus (fichier FiLoSoFi – INSEE, 2016, Géographie des données, 2016), les données communales du recensement agricole (AGRESTE, 2010, Géographie des données, 2010).

parlementaires relatifs au travail détaché, deux assistants parlementaires et un stagiaire de l'Assemblée nationale¹².

Les enjeux du travail détaché pour les députés

La thématique du travail détaché a mobilisé une part non négligeable des députés de la 14^e législature : près d'un tiers d'entre eux (31 %) ont posé au moins une question en lien avec ce sujet, et 14 % plus d'une question. L'objectif est ici de montrer qu'il ne s'agit pas seulement de considérer la mobilisation des députés au regard de la saillance de la thématique dans leur circonscription, mais aussi de leurs trajectoires politiques et parlementaires.

La saillance d'un enjeu local

Les questions parlementaires représentent une pratique permettant de faire le lien entre la circonscription et l'Assemblée. Mais énoncer cela ne suffit pas à expliquer la mobilisation de certains députés sur le travail détaché : pourquoi se mobilisent-ils sur cette thématique européenne ? La première hypothèse est que les parlementaires se mobilisent sur cet enjeu à la fois européen et localisé parce que leurs circonscriptions sont concernées par le recours des entreprises au travail détaché.

Si l'on ne dispose pas du nombre de travailleurs détachés à l'échelon des circonscriptions, les indicateurs sur la composition socio-économique des circonscriptions vont dans ce sens. D'un point de vue géographique, les circonscriptions des députés mobilisés sur le travail détaché sont plus souvent des départements frontaliers, parmi les plus concernés par cette problématique. Jacques Cresta, député des Pyrénées-Orientales ayant posé le plus de questions sur le travail détaché au cours de la 14^e législature (20 en tout), insiste ainsi dans une interview avec un journaliste sur le lien entre frontière et mobilité des travailleurs :

« [...] Ce sont là, l'économie et le « transfrontalier », deux éléments forts de mon travail de parlementaire à Paris. Le « transfrontalier » que nos entreprises locales subissent tous les jours se traduit par une concurrence manifestement déloyale de sociétés espagnoles, dans le bâtiment notamment, mais il y en a d'autres : par exemple la mobilité de travailleurs employés dans des entreprises qui sous-traitent avec des patrons polonais au mépris des règles sociales et salariales qui existent dans notre pays. J'ai décidé de m'engager auprès de nos PME pour les aider, afin que le droit européen soit respecté dans son application. *Oui à une Europe ouverte, non à une Europe offerte !* »¹³.

De ce point de vue, le cas de la région Grand-Est, qui accueille une proportion élevée de travailleurs détachés (entre 2010 et 2015, 176 pour 10 000 actifs contre 98 pour 10 000 pour la France métropolitaine), est emblématique. En effet, les députés qui en sont issus ont posé en moyenne plus de questions en lien avec le détachement (1,61 contre 0,97 pour l'ensemble de la France métropolitaine), tel est particulièrement le cas des élus des départements frontaliers.

Mais ce n'est pas le seul caractère frontalier des circonscriptions qui doit être considéré. Ce sont aussi leurs caractéristiques socioéconomiques (tableau 1). En effet, les députés actifs sur le détachement sont issus de circonscriptions au taux de chômage et au niveau de vie moins élevés que la moyenne. Ce résultat circonscrit des employeurs et des salariés susceptibles d'être affectés par l'intensification du recours au travail détaché. Un premier groupe surreprésenté dans ces circonscriptions est celui des employeurs et personnes à leur compte (agriculteurs

¹² L'enquête a bénéficié du soutien du projet CAPSE (Investissements d'avenir, Université de Strasbourg) et du projet EnTraide sur l'encadrement du travail détaché (Mission Droit et Justice).

¹³ Source : Ouillade.eu, 19 octobre 2012.

exploitants, artisans-commerçants-chefs d'entreprise) : 15,2 % pour les circonscriptions des députés posant plus d'une question sur le détachement contre 13,7 % pour celles dont les députés n'en posent pas. Ce sont plutôt de petits entrepreneurs, notamment du bâtiment, ou des agriculteurs susceptibles d'être concurrencés par des entreprises qui recourent au travail détaché. Un deuxième groupe est celui des salariés de l'industrie, de l'agriculture et du BTP, trois secteurs fortement impactés par le détachement. Ce sont plus précisément des ouvriers (25 % de la population en emploi pour les circonscriptions dont le député a posé plus d'une question sur le travail détaché contre 20,4 % pour les circonscriptions sans question). La mobilisation des élus sur ce thème est donc à lier à la saillance de l'enjeu au sein de la circonscription. L'explication peut toutefois être enrichie par l'analyse des trajectoires politiques et parlementaires.

Tableau 1 : Caractéristiques socioéconomiques des circonscriptions des députés selon le nombre de questions sur le détachement

| | 0 question | >1 question | Ensemble |
|---|---------------|---------------|--------------|
| Caractéristiques territoriales | | | |
| Département frontalier | 20 % | 30 % | 23 % |
| Situation de l'emploi | | | |
| Taux activité 15_64ans | 73,9 % | 74,1 % | 73,9 % |
| Taux de chômage | 14,4 % | 13,3 % | 14,1 % |
| Niveau de vie | | | |
| Médiane du niveau de vie (en euros) | 21 733 | 21 195 | 21 499 |
| Répartition population en emploi | | | |
| Part emploi non salarié (employeurs, personnes à leur compte) | 13,7 % | 15,2 % | 14 % |
| | | | |
| Agriculteurs | 1,9 % | 2,7 % | 2,1 % |
| Artisans, commerçants, chefs d'entreprise | 6,9 % | 7,9 % | 7,2 % |
| Cadres et professions intellectuelles supérieures | 16,5 % | 11,9 % | 15,1 % |
| Professions intermédiaires | 25,6 % | 24,3 % | 25,3 % |
| Employés | 28,7 % | 28,3 % | 28,5 % |
| Ouvriers | 20,4 % | 25,0 % | 21,8 % |
| <i>Total</i> | <i>100 %</i> | <i>100 %</i> | <i>100 %</i> |
| Distribution de l'emploi salarié | | | |
| Administration | 35,5 % | 34,4 % | 35,3 % |
| Services | 44,1 % | 39,9 % | 42,7 % |
| Industrie | 13 % | 16,7 % | 14,2 % |
| Agriculture | 1,4 % | 2,2 % | 1,6 % |
| Construction | 6 % | 6,8 % | 6,2 % |
| <i>Total</i> | <i>100 %</i> | <i>100 %</i> | <i>100 %</i> |

Source : Base députés Assemblée nationale 14^e législature (N=644).

Un enjeu pour l'arrière-ban de l'Assemblée

La deuxième hypothèse, plus sociologique, consiste à rapporter la mobilisation des députés à leur européanisation, à ce qu'ils sont et à la dynamique de leur trajectoire politique.

Si le travail détaché est une catégorie d'action publique européenne, les députés qui s'en saisissent *via* les questions parlementaires ne sont pas particulièrement européanisés. Certes, le rapporteur sur la proposition de résolution européenne n'est pas un novice dans ce domaine : Gilles Savary a été membre du Parlement européen entre 1999 et 2009 et vice-président de la Commission des transports et du tourisme. Néanmoins, au-delà de ce cas, les anciens députés européens, peu nombreux dans l'hémicycle (20 en tout au cours de la 14^e législature), ne se sont guère mobilisés sur le détachement de travailleurs : seuls 6 d'entre eux ont posé une question en lien avec cette thématique. De même, les membres de la commission affaires européennes ne sont pas non plus particulièrement surreprésentés parmi ceux qui posent plus d'une question (20 % d'entre eux contre 17 % de l'ensemble des députés). En fait, ce n'est pas tant une socialisation à l'UE qui distingue les députés mobilisés sur le travail détaché que leur position dans l'espace parlementaire national : il s'agit essentiellement de députés d'expérience au local qui ne font généralement pas partie des mieux élus.

Bien que le gouvernement pilote certaines questions parlementaires (Dubois, Lieutaud, 2020), la plupart de celles qui concernent le travail détaché relèvent davantage de l'action individuelle des députés. D'un total de 481 sur la législature, les questions sont plus nombreuses pour les élus du principal groupe d'opposition (230 à l'UMP), mais non négligeables au sein du groupe majoritaire (152), et des groupes avec de plus faibles effectifs : Non-inscrits (notamment Front national) Gauche démocrate et républicaine (Parti communiste), Union des démocrates indépendants (UDI) (tableau 2). Plus que par leur groupe parlementaire, les élus qui se mobilisent sur le travail détaché se distinguent par leur expérience en politique au local. Leurs carrières politiques, débutées plus jeunes (35,1 ans au premier mandat contre 36,7 ans pour ceux qui n'ont pas posé de question) sont plus longues, et surtout inscrites au local ; les anciens maires sont surreprésentés, contrairement aux anciens ministres (tableau 3). Caractéristiques du type d'entrée en politique « ancrage local », que l'on retrouve à l'Assemblée (Boelaert *et al.*, 2018), ce sont plus souvent des hommes (84 % de ceux qui ont posé plus d'une question), et des personnes issues du secteur privé (50 % de ceux qui ont posé plus d'une question sur le détachement contre 43 % pour ceux qui n'en ont pas posé) avec une surreprésentation d'anciens agriculteurs et de personnes ayant exercé une profession libérale. La dynamique des carrières des parlementaires les plus actifs sur le travail détaché est aussi assez spécifique. Ce ne sont pas les députés les mieux élus, contrairement à ceux qui ont la longévité la plus élevée à l'Assemblée. Ils n'ont guère remporté les législatives de 2012 dès le premier tour, et leurs scores au deuxième tour sont dans l'ensemble moins élevés (55,5 % des voix contre 58 % pour ceux qui n'ont pas posé de question). Confirmant le lien entre le dépôt de questions parlementaires et le positionnement politique relativement fragile (Henry, 1993), plusieurs députés qui ont posé le plus de questions sur le détachement des travailleurs ont été élus au second tour avec moins de 51 % des voix – Cécile Untermaier (PS, Saône et Loire), Franck Reynier (UMP, Drôme), Pierre Morel-A-L'Huissier (UMP, Lozère) – ou à la suite d'une triangulaire avec à peine plus de 40 % des voix – Alain Marty (UMP, Moselle) et Jacques Cresta (PS, Pyrénées-Orientales).

Les députés qui posent des questions sur le détachement sont donc à l'image de ceux qui posent de nombreuses questions (Boelaert, Ollion, 2020) : ils font surtout partie des députés du rang. Ce ne sont pas les parlementaires les plus connus du grand public et/ou reconnus par leurs pairs. Ce ne sont pas ceux qui jouent les premiers rôles à l'Assemblée et dans les médias. Ce ne sont pas des responsables des groupes parlementaires ou des commissions parlementaires. Ce ne

sont pas des membres des commissions les plus prestigieuses comme celles des Affaires étrangères, des Finances ou de la Défense, mais des commissions Affaires sociales et Affaires économiques (respectivement 40 % et 58 % des membres de ces deux commissions ont posé une question sur le travail détaché). À ces élus dont la position dans le champ politique n'est pas très assurée correspond une manière d'exercer le mandat de député, très centrée sur la circonscription.

Tableau 2 : Nombre de questions relatives au travail détaché posées par les députés selon leur groupe parlementaire

| Groupe | Effectifs | Nombre de questions sur le travail détaché |
|---|------------|--|
| Non inscrits | 9 | 14 |
| Écologiste | 18 | 10 |
| Gauche démocrate et républicaine | 15 | 19 |
| Radical, républicain, démocrate et progressiste | 20 | 14 |
| Socialiste, républicain et citoyen | 341 | 152 |
| Union des démocrates et indépendants | 33 | 42 |
| Union pour un mouvement populaire | 208 | 230 |
| Total | 644 | 481 |

Champ : L'ensemble des députés de la 14^e législature.

Source : Base députés Assemblée nationale 14^e législature.

Lecture : Les députés du groupe Socialiste, républicain et citoyen ont posé 152 questions abordant le travail détaché.

Tableau 3 : Trajectoire politique des députés selon le nombre de questions sur le travail détaché

| | 0 question | >1 question | Ensemble |
|---|-------------|---------------|----------|
| Score au second tour aux législatives de 2012 | 58 % | 55,5 % | 57,3 % |
| Âge au premier mandat électif (en années) | 36,7 | 35,1 | 36,4 |
| Nombre d'années passées en mandat (en années) | 17,3 | 18,3 | 18,7 |
| Avoir été élu maire | 52 % | 67 % | 54 % |
| Avoir été élu conseiller régional | 40 % | 42 % | 39 % |
| Avoir été élu conseiller général | 49 % | 50 % | 48,5 % |
| Avoir été membre de gouvernement | 10 % | 6 % | 8 % |
| Avoir été collaborateur politique (membre de cabinet ou collaborateur d'élus) | 36 % | 27 % | 33 % |

Champ : Les députés de la 14^e législature.

Source : Base députés Assemblée nationale 14^e législature (N=644).

Lecture : 67 % de ceux qui ont posé plus d'une question sur le travail détaché ont été maires.

A. Un travail politique et parlementaire tourné vers la circonscription

Les députés mobilisés sur le travail détaché sont caractéristiques de la figure du délégué (Converse, Pierce, 1986). Ils endossent le rôle du député « ancré dans le local », propre à ceux qui « pèsent peu sur les décisions de la commission parlementaire à laquelle ils appartiennent, sur celles de leur groupe et encore moins sur les lois adoptées », et qui « se considèrent avant tout comme représentant de leur circonscription et de leurs électeurs » (Vigour, 2014, p. 86-

89). Ils consacrent la majeure partie de leur temps à leur circonscription, participant à des événements politiques (réunions des sections locales du parti, rencontres avec les représentants d'intérêts locaux ou autres) et sociaux (inaugurations, spectacles culturels ou sportifs, comices agricoles, et autres fêtes et commémorations). Autant d'occasions de rencontres avec des électrices et des électeurs (Costa, Poyet, 2016). S'appuyant également sur la présence d'une permanence parlementaire et le recrutement de collaborateurs chargés du travail politique local, ils investissent le « *constituency service* » pour être réélus (Le Lidec, 2008 ; Kerrouche, 2009), qui consiste à porter à la connaissance de responsables politiques ou administratifs des problèmes, individuels ou collectifs, rencontrés dans leur circonscription, notamment sous forme de questions (Rozenberg *et al.*, 2011). Le cas de J. Cresta, illustre cette attention soutenue pour la circonscription. Élu en 2012 à l'Assemblée, après une carrière politique locale relativement courte de conseiller municipal et régional, il présente un profil d'élu local en ascension, qu'il met en scène dès le début de son mandat en insistant sur la nécessaire présence sur le « terrain » des élus nationaux dans une interview à un journal local : « Un mandat national doit être irrigué par le ressenti du terrain, les joies, les peines, les difficultés des uns et des autres, etc. *Un élu national ne peut pas être un élu hors sol !*¹⁴ ».

Les élus mobilisés sur le travail détaché investissent massivement leur circonscription, mais ils ne sont pas pour autant désinvestis à l'Assemblée (tableau 4). En moyenne, ceux qui ont posé plus d'une question sur le travail détaché sont plus présents que ceux qui n'ont pas posé de question. Ils apparaissent même plus actifs que la moyenne des députés au regard des indicateurs de pratiques (temps de présence, interventions, propositions écrites ou signées, amendements proposés ou signés, et questions écrites et orales) répertoriés de manière routinière par *NosDéputés.fr* ; cet « observatoire citoyen » qui, pour reprendre sa présentation, propose des classements d'activités des députés à partir de ces indicateurs quantitatifs. Les élus qui se mobilisent sur le travail détaché semblent avoir intégré la nécessité de bien figurer dans ces classements ou, du moins, de s'y positionner suffisamment haut pour éviter une polémique lancée par des concurrents locaux ou des journalistes. Comme de nombreux élus fortement ancrés localement, dont le capital politique est étroitement lié à leur territoire d'élection et la réélection loin d'être assurée, les députés actifs sur le détachement se tournent prioritairement vers des pratiques permettant de faire le lien avec leur circonscription et de mettre en scène une posture de défenseur des intérêts de son territoire, comme les questions. *De facto*, les questions ne constituent pas une pratique aussi prestigieuse que la rédaction d'un rapport parlementaire, mais elles sont identifiées par les journalistes et faciles à déposer. Le principe est simple et très rapidement acquis par les collaborateurs à leur arrivée dans une équipe parlementaire : il s'agit de poser une question, éventuellement en lien avec la circonscription, et de le faire savoir sur le site Internet du député et les réseaux sociaux. Certains élus excellent en la matière : au cours de la 14^e législature, 13 parlementaires ont posé plus de 1 000 questions. À noter que le travail détaché est abordé au moins une fois par 7 de ces 13 députés les plus prompts à poser des questions. Parmi ces derniers, on retrouve en 9^{ème} position J. Cresta.

Ainsi, si le travail détaché retient l'attention de ces députés du rang à la position peu assurée, ce n'est pas en lien avec un intérêt particulier pour l'UE, mais parce qu'il s'agit d'une thématique qui, comme d'autres, permet de faire le lien avec la circonscription, ce qui forme la dimension structurante de leur travail parlementaire. Il s'agit à présent de prolonger l'analyse du point de vue du contenu des questions, en d'autres termes à ce qui se dit sur le travail détaché.

¹⁴ Source : Ouillade.eu, 19 octobre 2012.

Tableau 4 : Pratiques parlementaires selon le nombre de questions sur le travail détaché

| Moyennes | 0 question | >1 question | Ensemble |
|---------------------------------|-------------------|-----------------------|-----------------|
| Semaines présence | 112,2 | 135,4 | 119,6 |
| Commission présence | 185,1 | 219,5 | 196,9 |
| Commission interventions | 248,1 | 267,3 | 256,4 |
| Hémicycle interventions | 318,3 | 447,6 | 349,0 |
| Hémicycle interventions courtes | 489,8 | 626,3 | 529,3 |
| Amendements proposés | 204,0 | 392,9 | 246,7 |
| Amendements signés | 1723,0 | 3683,5 | 2112,7 |
| Amendements adoptés | 236,2 | 213,1 | 244,7 |
| Rapports | 4,5 | 3,7 | 4,4 |
| Propositions écrites | 2,1 | 7,0 | 3,4 |
| Propositions signées | 78,0 | 179,9 | 100,9 |
| Questions écrites | 89,9 | 474,6 | 165,4 |
| Questions orales | 8,9 | 17,2 | 10,9 |

Champ : Les députés de la 14^e législature.

Source : Assemblée nationale et base députés Assemblée nationale 14^e législature (N=644).

Lecture : les députés qui ont posé plus d'une question sur le travail détaché ont proposé en moyenne 393,9 amendements.

Ce qui se dit sur le travail détaché

Comment se polarisent les discours des parlementaires et quels sont les enjeux de leur appropriation de cette catégorie d'action publique européenne ? Le traitement statistique combiné du corpus de questions sur la quatorzième législature et des données sur leurs auteurs et leur circonscription vise à répondre à ces questions, l'interprétation des résultats se nourrissant des matériaux qualitatifs de l'enquête. L'examen du contenu des questions consiste d'abord à dégager la structure d'ensemble de l'espace des discours sur le travail détaché. Une typologie des rôles parlementaires endossés à travers ces questions est ensuite établie et rapportée aux caractéristiques de la circonscription des élus et à leur trajectoire politique.

Les mots du détachement

Le corpus de questions parlementaires abordant la thématique du travail détaché (n=481) est composé d'une grande majorité de questions écrites (412), mais aussi de questions au gouvernement (59), ainsi que de quelques questions orales sans débat (10). Nous avons fait le choix d'analyser ces questions conjointement, sachant que leur forme conditionne non

seulement leur longueur¹⁵, qui varie entre 243 et 3 261 signes, mais aussi leur contenu. La préparation du corpus délaie les « scansion de l'ordre parlementaire » (Heurtin, 1999), telles que l'annonce de l'identité des auteurs et les références aux ministres dont ils « attirent » ou « appellent l'attention », pour mieux se focaliser sur le contenu spécifique aux questions abordant le travail détaché. Ainsi considérées, les 481 questions regroupent un total de 92 596 occurrences, soit en moyenne 192,5 pour chaque question. Ces occurrences prennent 6 669 formes différentes, dont 2 750 *hapax*, ou occurrences uniques dans le corpus (3 % des occurrences et 41,2 % des formes). La lemmatisation réduit le nombre de formes à 4 391 par des opérations de substitution d'un pluriel par un singulier, d'un verbe conjugué par un infinitif, ou de plusieurs mots par leur racine commune. Sont également différenciées les formes « actives » des mots outils, non pris en compte dans l'analyse. En choisissant d'écarter non seulement les *hapax*, mais aussi les formes actives qui n'apparaissent que deux fois dans le corpus, on réduit finalement la focale à 1 892 d'entre elles.

Tableau 5 : 30 formes actives les plus fréquentes parmi les questions abordant le travail détaché à l'Assemblée nationale (2012-2017)

| | | | | | |
|-------------|-----|--------------|-----|-------------|-----|
| entreprise | 722 | mesure | 367 | étranger | 175 |
| détaché | 651 | emploi | 322 | directive | 167 |
| travail | 563 | gouvernement | 316 | coût | 157 |
| social | 553 | pays | 292 | économique | 155 |
| bâtiment | 533 | activité | 240 | dumping | 153 |
| France | 526 | déloyal | 209 | agriculture | 138 |
| Europe | 482 | artisan | 193 | national | 115 |
| salaire | 462 | situation | 193 | industrie | 123 |
| secteur | 455 | contrôle | 180 | fraude | 112 |
| concurrence | 443 | profession | 180 | intérim | 101 |

Source : base questions (N=481).

Lecture : Le terme « intérim » et ses déclinaisons apparaissent 101 fois dans le corpus.

L'étape suivante consiste à repérer les formes actives les plus fréquentes, à commencer par celles qui reviennent logiquement dans l'ensemble des questions du corpus, au regard de ses modalités d'élaboration. L'« entreprise » arrive en tête, avec 722 occurrences– auxquelles s'ajoutent celles du sigle PME (83) et des « multinationales » (46)– devant les ensembles « détaché.s/détache.nt/détachement » (651) et « travail.leur.s » (563). On retrouve aussi dans de nombreuses questions des formes relatives au « social » (553), à l'emploi (322), au salaire (462), à l'activité (240), ou encore à la profession (180). Se retrouvent aussi dans la plupart des questions les termes caractérisant l'échelle spatiale de référence des députés. Si le recours aux termes relatifs à l'Europe et à la France, avec respectivement 526 et 482 occurrences, s'avère quasi-systématique, c'est moins le cas des formes qui opposent l'« étranger » (175) au « national » (115). L'évocation des pays exportateurs du Sud et de l'Est de l'Europe est encore plus disparate, mais concerne tout de même 23,5 % des questions. On trouve une fréquence

¹⁵ Les questions au gouvernement sont souvent parmi les plus longues. Le règlement de l'Assemblée nationale prévoit en effet que leur contenu est libre, tandis que les questions orales et écrites soient « sommairement rédigées et se limite[ent] aux éléments strictement indispensables à l[eur] compréhension » : cf. Fiche de synthèse n°51 : les questions, consulté le 14.02.2020 [<http://www2.assemblee-nationale.fr/decouvrir-l-assemblee/role-et-pouvoirs-de-l-assemblee-nationale/les-fonctions-de-l-assemblee-nationale/les-fonctions-de-contrôle-et-l-information-des-deputés/les-questions>].

similaire (24 %) des sites localisés, qu'il s'agisse de régions, de départements ou de communes, souvent frontaliers et liés à la circonscription des députés.

Des termes relatifs au gouvernement (316 occurrences) et aux politiques nationales sont aussi fréquemment recensés, notamment « mesure » (367) ou, plus secondairement, « proposition » (93). Ils marquent l'inclusion de projets de réformes au sein des questions. Parmi ces derniers, le renforcement du « contrôle » (180), souvent associé à l'inspection du travail, est plus souvent invoquée que la suppression du statut de travailleur détaché. *A contrario*, la moindre évocation des institutions européennes témoigne du recadrage national d'un enjeu européen en matière d'emploi (Caune, 2013). C'est principalement le gouvernement français que les députés appellent à une régulation de la « concurrence » au sein du Marché commun. Dans 47,2 % de ses 443 occurrences, la notion est en effet qualifiée de « déloyale », liée à une « distorsion », voire « injuste » pour des entreprises françaises dont la situation critique est dénoncée. L'expression « dumping social » se retrouve, du reste, dans 23,4 % des questions. L'occurrence de formes lexicales relatives à la fraude (112) est également à souligner. Leur usage sert souvent la mise à l'index de pratiques illégales des entreprises étrangères et/ou d'intérim, qui s'appuie également sur des références juridiques françaises – codes du travail et de la protection sociale – ou européennes, à commencer par les directives sur le travail détaché.

Enfin, plusieurs formes lexicales sont associées aux secteurs professionnels les plus concernés par le travail détaché. C'est d'abord le cas du « bâtiment ». Avec 533 occurrences, ce secteur apparaît dans une large majorité des questions (57,6 %), très loin devant l'agriculture (17,3 %) et l'industrie (10,5 %). Les secteurs les plus fréquemment invoqués par les députés ne sont donc pas toujours les plus impactés, le secteur de l'industrie dépassant en effet celui de la construction quant au nombre de déclarations de détachement déposées depuis 2016¹⁶. Des secteurs au sein desquels le détachement s'est accru dans les années 2010 comme le transport (avec l'intensification du « cabotage »¹⁷), l'événementiel, l'hôtellerie-restauration ou les services à la personne n'apparaissent que de façon très ponctuelle. Cette distorsion peut être rapportée, comme nous allons le voir, aux activités de mobilisation de groupes d'intérêt sectoriels, auxquels des références explicites figurent dans près de 30 % des questions.

La polarisation des mondes lexicaux

Nous pouvons désormais faire émerger différents mondes lexicaux et les rôles parlementaires auxquels ils correspondent. Des caractéristiques des questions leur sont significativement associées, de même que certaines propriétés de leurs auteurs et de leurs circonscriptions. Le contenu des textes précédemment lemmatisés fait d'abord l'objet d'un découpage en segments d'une douzaine de mots, soit une ou deux phrases. Une classification descendante hiérarchique permet ensuite d'identifier les répétitions et proximités entre les formes contenues dans les segments de texte, et d'opérer le regroupement progressif de ces derniers en « mondes

¹⁶ Cf. *Analyse des déclarations de détachement des entreprises prestataires de services en France en 2017*, Direction générale du Travail, 2018.

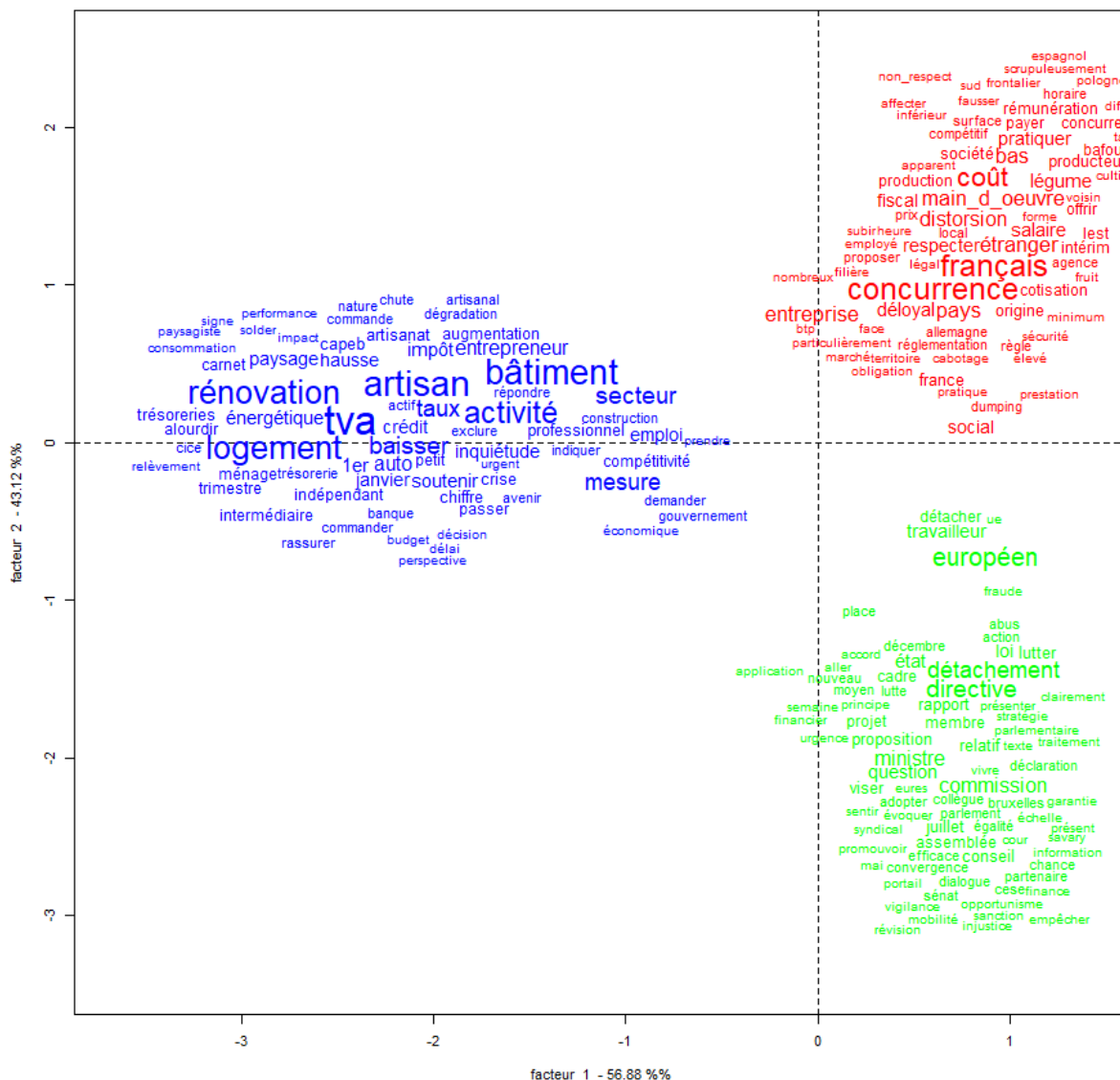
¹⁷ Le « cabotage » est le fait, pour un transporteur routier de marchandises établi dans un État d'effectuer à titre temporaire des transports pour compte d'autrui dans un autre État. L'application de cette activité au régime du travail détaché constitue un enjeu majeur des débats européens depuis la fin des années 2000 (Riesco-Sanz *et al.*, 2019).

lexicaux »¹⁸. Au regard des hypothèses formulées à travers l'examen qualitatif du corpus et l'enquête par entretiens, un découpage en trois classes est retenu.

Une analyse factorielle des correspondances (AFC) sur la distribution dans ces trois classes des formes actives présentes dans chaque segment de texte fait apparaître leurs oppositions ou rapprochements. Les formes sont projetées sur un plan factoriel (figure 1), colorées en fonction de la classe à laquelle elles sont associées, et dans une taille proportionnelle à la significativité de cette association (test de chi²). Les relations entre les mondes lexicaux constitués sont ainsi représentées graphiquement et analysées. Les formes actives les plus fréquentes dans chacune des classes se polarisent sur deux axes factoriels, qui représentent l'inertie de la masse du corpus (respectivement 56,88 % pour l'axe des abscisses et 43,12 % pour celui des ordonnées). L'axe des abscisses oppose les formes lexicales relatives à des revendications de secteurs professionnels, celui du bâtiment en premier lieu, à des termes de registres à la fois plus variés et plus généralistes. Si les expressions les plus spécifiques au BTP (« rénovation » ou « logement ») ou au fonctionnement quotidien des entreprises (« trésorerie » ou « carnet ») se situent sur le pôle Ouest du graphique, les formes relatives à l'« emploi » ou au « gouvernement » sont proches du centre. L'axe des ordonnées oppose quant à lui deux mondes lexicaux. Au Nord-Est, la dénonciation du « dumping » ou de la concurrence déloyale » est liée aux pays exportateurs de travailleurs détachés comme la Pologne, mais aussi plus largement, à des références aux territoires, nationaux ou locaux. Ce monde lexical de la dénonciation localisée s'oppose à un second ensemble, qui inclut les institutions politiques (« ministre », « parlement » ou « commission ») intervenant dans le processus législatif national et européen, et divers termes juridiques (« directive », « loi », « texte » ou encore « fraude »).

Figure 1 : AFC du contenu des questions parlementaires abordant le travail détaché (2012-2017) (Source : base questions (N=481))

¹⁸ Ces derniers sont créés de manière descendante, par fragmentations successives du corpus, afin de faire émerger des classes les plus homogènes possible en termes de vocabulaire utilisé et les plus différentes possible les unes des autres.



Cette polarisation sur un plan factoriel offre un aperçu de la structuration des discours parlementaires sur le travail détaché. L'analyse des mondes lexicaux et de leurs ressorts sociaux peut toutefois être précisée. D'une part, on peut replacer les formes actives dans leur contexte initial, à savoir les segments de texte composant les questions parlementaires, pour interpréter les regroupements statistiques. D'autre part, les caractéristiques significativement associées aux mondes lexicaux sont intégrées à l'analyse. Ces variables renvoient, premièrement, au type de question (écrite/orale sans débat/au gouvernement) et au ministre interrogé ; deuxièmement, à des propriétés de leurs auteurs (sexe et parti politique) ; troisièmement, à la localisation frontalière de leur circonscription. On peut dès lors mettre en valeur des logiques sous-jacentes aux registres argumentatifs mobilisés par les parlementaires.

Trois rôles parlementaires

Les mondes lexicaux distingués correspondent à des registres à travers lesquels sont politisés les enjeux relatifs au travail détaché et à son encadrement, mais aussi, plus largement, des

figures de la représentation parlementaire politiquement et territorialement situées. Ces différents rôles parlementaires ne sont pas systématiquement exclusifs, mais ils sont plus ou moins endossés par les élus en fonction et de leur appartenance partisane. Le premier rôle distingué sert ainsi une *entreprise de morale* à la fois localisée et politiquement élargie au-delà du détachement – contre le libéralisme économique. Y recourent surtout des députés peu centraux dans l’hémicycle, en dehors des partis de gouvernement. Un second rôle se rapporte à une contribution parlementaire à la *fabrique des réformes*, et caractérise significativement des députés de la majorité gouvernementale socialiste. Enfin, un troisième rôle correspond à la *défense d’intérêts sectoriels et/ou patronaux*, spécifique aux députés de l’opposition de droite.

L’entrepreneur de morale : la critique localisée d’une Europe libérale

Un premier monde rassemble les formes lexicales servant de la dénonciation des effets pervers sur l’emploi national du recours croissant au travail détaché, et partant, ceux de la construction de l’UE et du marché commun, voire de la mondialisation. Ce monde lexical correspond à une grande partie des segments de textes du corpus (41 %), dès lors que la dénonciation de l’intensification du recours au travail détaché constitue un socle commun. Il correspond à un rôle d’*entrepreneur de morale*, à travers lequel sont significativement associés la « concurrence déloyale », ses « distorsions » ou le « dumping social », ainsi que l’« étranger », plus particulièrement en provenance du Sud ou de l’Est de l’Europe. Ces discours correspondent à une forme de surpolitisation des débats, entendue comme une « amplification des oppositions partisans sur des scènes symboliques majeures qui dépassent le sujet en cause » et qui s’opposent à leur technicisation et à la proposition de réformes concrètes (Lascoumes, 2009, p. 460). Les députés qui endossent le plus volontiers ce rôle visent moins à apparaître comme des spécialistes du détachement ou des secteurs professionnels invoqués, que comme des adversaires d’un libéralisme économique accru au sein du Marché commun, ainsi que des partisans d’une telle orientation.

Cette surpolitisation caractérise tout particulièrement les questions orales sans débat : plus de 58 % des segments de texte qui les composent correspondent à ce premier monde lexical. De fait, l’usage d’un registre de dénonciation localisée passe dans ce type de question coïncide avec leur fonction établie par le règlement de l’Assemblée nationale, qui souligne leur « intérêt local pour le député qui en est l’auteur ». La focale est souvent mise sur les secteurs agricoles et de l’industrie, dont le recours à des travailleurs détachés à bas coût (Décosse, Desalvo, 2017) affecte particulièrement l’emploi peu qualifié dans les circonscriptions concernées. C’est ce qu’illustre une question de Sabine Buis, élue en Ardèche, qui dénonce l’emploi d’« une main-d’œuvre étrangère à bas coût et flexible à l’excès » dans l’agriculture, mais aussi les « délocalisations successives de l’industrie textile sacrifiée ces dix dernières années par manque de volonté politique [...] et la perte de milliers d’emplois au profit de pays exerçant un dumping social et environnemental » (n°10). L’évocation du travail détaché peut alors servir de support à des revendications en faveur d’un SMIC européen ou d’une harmonisation des droits du travail, aussi bien chez Laurent Furst (UMP) que chez le communiste André Chassaigne, qui prête à certaines entreprises une « volonté de faire grandir leurs marges, mais aussi [...] d’avoir à disposition des salariés corvéables » en imposant « des conditions de travail d’un autre temps » (n°23 208).

Tableau 6 : Monde lexical de l’entreprise de morale (40,1%)

| 15 formes les plus significativement associées | % ensemble |
|--|------------|
|--|------------|

| | |
|---|-------|
| concurrence | 71,79 |
| français | 74,92 |
| coût | 91,43 |
| pays | 70,98 |
| étranger | 79,87 |
| entreprise | 58,45 |
| main-d'œuvre | 89,22 |
| bas | 93,9 |
| distorsion | 92,31 |
| légume | 98,21 |
| déloyal | 70,31 |
| salaire | 85,88 |
| social | 56,52 |
| respecter | 80,22 |
| fiscal | 75,89 |
| Modalités de variables significativement associées | |
| Question au ministre de l'Agriculture | 64,04 |
| Question au ministre des Transports | 44 |
| Question orale sans débat | 58,06 |
| Non-inscrit/PCF/FG | 41,38 |

Source : base questions (N=481).

Lecture : 71,79 % des occurrences et des déclinaisons du terme « concurrence » apparaissent dans les segments de texte de cette classe.

L'opposition conjuguée aux politiques européennes et gouvernementales est particulièrement marquée aux extrêmes de l'espace parlementaire, notamment chez les députés du Front national. C'est ce qu'illustre Gilbert Collard ou Marion-Maréchal Le Pen, qui dénoncent « l'attitude du Gouvernement face au dumping social massivement pratiqué par l'Allemagne dans les domaines de l'agriculture et de l'agroalimentaire » (n°25927). Nicolas Dupont-Aignan se fait quant à lui le pourfendeur de son « attentisme » : « Il y a 350 000 salariés détachés en France, nouveaux esclaves dont les employeurs payent les cotisations sociales non pas en France, mais à l'étranger, et vous n'avez rien fait ! ». Il conclut en exhortant le gouvernement à « changer de politique, et cesser d'obéir à Bruxelles » (n°1486). Moins éloignés politiquement du gouvernement, des parlementaires puisent dans un autre registre avec comme objectif affiché de contribuer plus directement à la fabrique de l'action publique.

Le *policy maker*

Un second monde lexical, qui correspond à 32,6 % des segments de texte analysés, apparaît fortement associé aux institutions politiques (« ministre », « parlement » ou « commission ») intervenant dans le processus législatif national et européen. Il témoigne aussi d'une juridicisation de l'argumentation, à travers l'association de termes « directive », « loi », « texte » ou encore « fraude ». Les députés concernés portent la critique des effets pervers du travail détaché sur le terrain du droit, mais aussi de leur circonscription, souvent frontalière. Ces parlementaires endossent alors un rôle de *policy maker*, qui « entendent participer à la

définition du contenu précis d'une politique publique » (Vigour, 2013), ici les réformes de l'application des directives européennes sur le détachement de travailleurs.

Tableau 7 : Monde lexical du *policy maker* (32,6%)

| 15 formes actives significativement associées | % ensemble |
|--|-------------------|
| européen | 57,49 |
| directive | 75,34 |
| détachement | 73,68 |
| ministre | 81,82 |
| commission | 90,16 |
| État | 69,75 |
| loi | 70,27 |
| viser | 86,36 |
| rapport | 74,65 |
| lutter | 69,51 |
| proposition | 80,85 |
| conseil | 100 |
| membre | 74,58 |
| projet | 74,51 |
| fraude | 76,13 |
| Modalités de variables associées | |
| Question au gouvernement | 66,17 |
| PS/Radical/Verts | 44,17 |
| Question au Premier ministre | 67,00 |
| Question au ministre des Affaires européennes | 49,26 |
| Circonscription frontalière | 43,95 |
| Sexe féminin | 36,92 |

Source : base questions (N=481).

Lecture : 57,49 % des occurrences et des déclinaisons du terme « européen » apparaissent dans les segments de texte de cette classe.

Le monde lexical du *policy making* correspond aux deux tiers des segments de texte composant les questions au gouvernement ou les autres questions adressées au Premier ministre. Mais il s'agit moins d'attaquer leur politique que de demander des précisions sur les avancées des négociations européennes ou les moyens offerts aux administrations concernées. Un tel rôle est significativement associé à la majorité parlementaire socialiste, dont les membres défendent l'action du gouvernement, comme Christian Assaf, député de l'Hérault :

« Depuis 2012, beaucoup a été fait. Quant au Gouvernement et aux parlementaires, ils ont fait évoluer la législation, comme en témoigne l'instauration de la carte d'identité professionnelle obligatoire sur les chantiers du BTP afin de faciliter les contrôles. Ces contrôles, justement, se multiplient. Récemment, le contrôle d'un chantier de ma circonscription, où travaillaient vingt-trois personnes, a permis de relever deux infractions liées au travail dissimulé et huit au détachement irrégulier de travailleurs. Parallèlement aux mesures prises sur le plan national s'est engagé un combat européen pour que la directive relative aux travailleurs détachés évolue, ce qui est aussi complémentaire qu'indispensable. » (n°4696)

Ces parlementaires confortent la légitimité d'un tel discours en invoquant des textes de droit communautaire et des dispositions légales ou réglementaires. Plutôt que d'exiger la suppression des directives, comme à travers les usages du précédent registre, ces élu.e.s critiquent les « détournements » des directives et règlements européens vers le dumping social et la fraude, et proposent en cela leur réforme. Leurs questions visent moins à révéler des carences du code du travail ou de la protection sociale du travail des textes qu'à critiquer leur insuffisante application. Adoptant une posture d'« opposition de connivence », visant « à rappeler à l'adversaire que l'on ne joue pas dans le même camp » (de Galembert *et al.*, 2013), les députés UMP ne remettent pas en cause les réformes gouvernementales. Ils critiquent plutôt le manque de moyens alloués à leur mise en œuvre. Martial Saddier évoque le cas de l'hôtellerie-restauration dans son département de Haute-Savoie :

« Ses dispositions ne se sont pas vraiment traduites en pratique et restent insuffisantes. Les contrôles, tant des URSSAF que de l'Inspection du travail, sont trop rares et ils ne portent pas toujours sur la main-d'œuvre détachée, ce qui n'est pas de nature à inquiéter les entreprises concernées ».

L'usage d'un tel registre est souvent le fait de quelques « spécialistes » du travail détaché, fondant leur argumentation sur des exemples de fraude localisés, à l'instar de Chantal Guittet, qui évoque la filière porcine en Bretagne, concurrencée par les abattoirs allemands ayant recours à des ouvriers de pays d'Europe centrale et orientale. Jacques Cresta attire quant à lui l'attention sur les Pyrénées-Orientales, où le « détournement des règles communautaires de détachement des travailleurs dans le secteur du bâtiment » où « la main-d'œuvre [...] a pris le chemin de la délocalisation » (15 118). Ils partagent le souci de mettre en scène le lien entre l'élu.e et son territoire, à travers la remontée de constats d'illégalismes localisés. Ces élus peuvent cependant avoir contribué à des rapports nationaux, comme Gilles Savary et Chantal Guittet, qui insistent tous les deux en entretien sur les « origines parlementaires » de la loi de 2014 visant à lutter contre la concurrence sociale déloyale. Le constat de femmes plus nombreuses à endosser ce rôle, alors même qu'elles posent globalement moins de questions sur le travail détaché que les hommes, est à rapporter à leur position dans l'espace parlementaire. L'investissement dans le travail de députée peut représenter pour elles une stratégie de compensation d'une structure de ressources et d'une légitimité politique moins favorable (Beauvallet, Michon, 2008).

Que l'argumentation déployée dans leurs questions se fonde sur des études nationales ou des constats de terrain, les solutions proposées au gouvernement ne sont pas toujours sans lien avec les revendications de groupes d'intérêt, qui apparaissent toutefois consubstantielles au troisième registre identifié.

Le défenseur d'intérêts sectoriels et/ou patronaux. Le troisième monde lexical, qui rassemble 27,3 % des segments de texte analysés, correspond à un rôle de défense des intérêts du secteur du BTP, le plus fortement associé au travail détaché dans l'espace public. Ce troisième type de rôle dégagé par l'analyse textuelle met en perspective les interactions entre élus nationaux et groupes d'intérêt au prisme de la circonscription (Baumgartner, Leech, 1998 ; Courty, 2018 ; Milet, 2008). Ce rôle est le plus souvent endossé à travers le dépôt de questions écrites, en grande partie adressées aux ministres de l'Artisanat et du Commerce ou de l'Économie et des Finances. Les parlementaires y défendent souvent succinctement – ce qui explique la part restreinte des segments de texte représentés – des arguments fournis « clef en main » par les organisations professionnelles du secteur.

Tableau 8 : Monde lexical du défenseur d'intérêts sectoriels et/ou patronaux (27,3 %)

| 15 formes les plus significativement associées | % ensemble |
|---|-------------------|
| tva | 89,73 |
| artisan | 80,36 |
| bâtiment | 62,78 |
| logement | 96,59 |
| rénovation | 100 |
| activité | 68,04 |
| secteur | 50,9 |
| baïsser | 82,14 |
| taux | 77,89 |
| mesure | 52,23 |
| entrepreneur | 70,97 |
| soutenir | 73,68 |
| impôt | 88,1 |
| inquiétude | 72,86 |
| hausse | 93,94 |
| Modalités de variables associées | |
| Question écrite | 31,07 |
| Question au ministre de l'Artisanat et du Commerce | 76,26 |
| Question au ministre de l'Économie et des Finances | 53,94 |
| LR/UMP/UDI | 36,45 |

Source : base questions (N=481).

Lecture : 89,73 % des occurrences et des déclinaisons du terme « tva » apparaissent dans les segments de texte de cette classe.

Sont repris des éléments de langage, qui ne sont issus ni du gouvernement, ni de projets de loi préexistants (Wilkerson *et al.*, 2015), mais explicitement attribués à des groupes d'intérêt tels que la Fédération française du bâtiment (FFB), connue pour ses activités d'influence sur les politiques de l'habitat (Pollard, 2011) ou la Confédération des petites entreprises du bâtiment (CAPEB). Les députés UMP-LR Damien Meslot, Rudy Salles et Philippe Vittel évoquent dans les mêmes termes « l'inquiétude des artisans du bâtiment » quant à la « recrudescence du travail clandestin et des entreprises ne respectant pas la législation française et européenne » (n°15 804, n°17 734 et n°18 453). Ces députés ont été sensibilisés localement par ces organisations, qui bénéficient d'un maillage territorial important (Milet, 2008). C'est aussi bien le cas de la socialiste Chantal Guittet, qui révèle en entretien avoir été mobilisée par les représentants finistériens de la CAPEB dès 2009, que de l'élus UMP-LR Ferdinand Siré, qui relaye l'appel de cette organisation à un plan massif de lutte contre toute forme de « concurrence déloyale générée par l'arrivée massive des entreprises à bas coût au sein de l'UE qui n'appliquent pas nos règles sociales » (n°37 760).

Les références aux organisations patronales, plutôt qu'aux syndicats de salariés, sont liées à la couleur politique (UMP-LR ou UDI) à laquelle ce registre est associé. Si une grande partie des propositions de réformes sectorielles convergent avec celle du rapport parlementaire de 2013, d'autres sortent de ce cadre, telles que l'introduction de la controversée « clause Molière » dans les appels d'offre de marché public. Dans ces questions comme dans une proposition d'amendement à la loi dite « Travail » de 2016, le député et élu local républicain Yannick Moreau entend « protéger les ouvriers et soutenir l'emploi local » en imposant le français sur

les chantiers¹⁹. Le travail détaché n'apparaît d'ailleurs pas toujours au cœur de l'argumentaire des questions dont le contenu s'appuie sur l'expertise des groupes d'intérêt : le détachement fait partie parfois d'une liste de doléances sectorielles, incluant aussi bien des réductions de TVA que la simplification des certifications du respect de normes environnementales.

Quel que soit le degré de focalisation des députés sur le travail détaché ou leur camp politique, le recours à l'expertise technique des groupes d'intérêt, *a fortiori* lorsqu'elle est issue de constats localisés, est tendanciellement associée à des députés parmi les moins en vue. De façon comparable à la mobilisation de discours profanes dans les débats sur les réformes de la justice (Vigour, 2013), la reprise de l'argumentation des groupes d'intérêt s'avère typique à ceux qui se « tiennent éloignés des Quatre Colonnes » pour reprendre la formule de Chantal Guittet en entretien, autrement dit à l'arrière-ban de l'Assemblée.

Conclusion

Cette étude des questions parlementaires sur le travail détaché met en valeur plusieurs modes d'appropriation d'une politique européenne à l'Assemblée nationale. Les parlementaires associent de façon variable et plus ou moins critique le travail détaché à la construction d'un marché commun européen, à l'action gouvernementale en matière d'emploi et de protection sociale, et aux transformations qui touchent leur territoire politique. L'invocation d'institutions et de normes de niveaux européen, national ou local, ainsi que de secteurs professionnels et de groupes d'intérêt se conjugue à divers registres de dénonciation ou de proposition de réformes. Plus qu'une explication rationaliste des activités de représentation parlementaire en vue d'une réélection, elle souligne l'intérêt d'une perspective de sociologie politique qui prenne en compte le territoire des élus et leur trajectoire, qui renvoie tout à la fois à leur position dans le champ politique et l'espace parlementaire. Elle montre donc l'intérêt d'une telle perspective, non seulement dans l'étude des parcours d'accès à l'Assemblée (Boelaert *et al.*, 2018), mais aussi des modalités d'exercice du mandat parlementaire.

L'analyse de la politisation du travail détaché montre que les interventions des élus nationaux relèvent moins souvent d'une spécialisation dans les affaires européennes ou d'une hostilité au libéralisme économique, que d'une « implication circonscrite » (Gaxie *et al.*, 2011) envers des secteurs professionnels territorialisés. La mobilisation parlementaire étudiée est d'abord caractéristique d'une interpellation du gouvernement par des députés de l'arrière-ban de l'Assemblée, qui orientent en grande partie leur activité politique vers leur circonscription. Les députés mettent en scène les inquiétudes de leurs électeurs, affectés plus qu'ailleurs par l'intensification du recours au travail détaché. Mais ils relaient aussi et surtout les revendications de groupes d'intérêt sur cet enjeu tout à la fois local, national et européen, qui adaptent leurs activités de mobilisation au fur et à mesure du processus d'intégration (Grossman, 2004). Comme dans le cas des « élus de terrain », qui « se focalisent sur la défense du terroir contre Bruxelles », la pression des groupes d'intérêt sur ces parlementaires porte ses fruits, lorsque leurs préoccupations sont relayées dans les négociations intergouvernementales (Rozenberg, 2018). Éloignés des projecteurs nationaux, les députés de l'arrière-ban, qui sont aussi souvent les mieux ancrés dans leur territoire de mandat – ou qui du moins cherchent à

¹⁹ Yannick Moreau dépose en avril 2016 un amendement à la loi n° 2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels, visant à compléter l'article L. 1262-2 du Code du travail relatif aux travailleurs détachés : « au titre de la protection des salariés, tout salarié détaché doit parler et comprendre le français. À défaut, l'employeur doit prendre à sa charge les services d'un interprète ». Cet amendement n'est finalement ni soutenu, ni défendu par son auteur en séance.

l'être –, constituent dès lors un maillon essentiel d'une chaîne de légitimation de l'action publique que son européanisation ne fait qu'allonger.

Cette enquête invite à approfondir les résultats de trois points de vue au moins. Premièrement, les trois rôles parlementaires distingués – entrepreneur de morale, *policy maker* et défenseur d'intérêts sectoriels et/ou patronaux – sont désormais à tester, et leurs contours peuvent certainement encore être affinés à partir d'études sur d'autres enjeux politiques européens débattus dans l'arène parlementaire française. Deuxièmement, il reste à savoir quelles revendications sont effectivement portées jusqu'aux institutions européennes où se concentre l'élaboration des normes les plus légitimes, à commencer par la Commission. À cet égard, d'autres travaux montrent que les représentants d'intérêt actifs sur le travail détaché à l'échelon européen tendent à être coupés de leur base, ce qui n'est pas sans effets sur le contenu des négociations (Seeliger, Wagner, 2020). Troisièmement, l'objectivation de liens entre action parlementaire et caractéristiques socioéconomiques des circonscriptions présente des implications théoriques et méthodologiques pour de futures recherches, facilitées par l'essor de la production de données électorales localisées et de leurs possibilités de mise en relation avec d'autres matériaux. De fait, le territoire politique ne renvoie pas seulement aux citoyens, mais aussi à des groupes d'intérêt, qui en sont issus ou portent des causes localisées. Une piste à creuser pourrait alors être celle des logiques socio-territoriales de convergences entre organisations patronales et intérêts électoralistes, et leurs effets sur l'action publique en Europe.

Sébastien Michon
Maison Interuniversitaire des Sciences Humaines d'Alsace
5 allée du Général Rouvillois CS 50008
67083 Strasbourg Cedex, France
smichon@unistra.fr

Pierre-Édouard Weill
pierreedouard.weill@gmail.com

Bibliographie

- ABELES, M. (2001), *Un ethnologue à l'Assemblée*, Paris, Odile Jacob.
- BALE, T., TAGGART, P. (2006), *First-timers yes, Virgins No: The Roles and Backgrounds of New Members of the European Parliament*, Brighton, University of Sussex.
- BARTHE, Y., BORRAZ, O. (2011), « Les controverses sociotechniques au prisme du Parlement », *Quaderni*, 75(2), p. 63-71.
- BAUMGARTNER, F.R., LEECH, B.L. (1998), *Basic Interests. The Importance of Groups in Politics and Political Science*, Princeton (N.J.), Princeton University Press.
- BEAUVALLLET, W., MICHON, S. (2008), « Les femmes au Parlement européen : effets du mode de scrutin, des stratégies et des ressources politiques. L'exemple de la délégation française », *Swiss Political Science Review*, 14(4), p. 663-690.

- BEAUVALLET, W., MICHON, S. (2012), « Des eurodéputés “experts” ? Sociologie d’une illusion bien fondée », *Cultures & Conflits*, 85-86, p. 123-138.
- BOELAERT, J., MICHON, S., OLLION, E. (2017), *Métier : député. Enquête sur la professionnalisation politique en France*, Paris, Raisons d’agir.
- BOELAERT, J., MICHON, S., OLLION, E. (2018), « Le temps des élites. Ouverture politique et fermeture sociale à l’Assemblée nationale en 2017 », *Revue française de science politique*, 68(5), p. 677-802.
- BOELAERT, J., OLLION, E. (2020), « Les sommets du Palais. Analyser l’espace parlementaire avec des cartes auto-organisatrices », *Revue française de science politique*, 70(3), p. 373-398.
- BRACK, N. (2014), *L’euroscépticisme au sein du parlement européen : stratégies d’une opposition antisystème au cœur des institutions*, Luxembourg, Larcier.
- BREIGER, R.L., WAGNER-PACIFICI R., MOHR J.W. (2018), « Capturing distinctions while mining text data: Toward low-tech formalization for text analysis », *Poetics*, 68, p. 104-119.
- BROUARD, S., COSTA, O., KERROUCHE, E., SCHNATTERER, T. (2013), « Why do French MPs Focus More on Constituency Work than on Parliamentary Work? », *The Journal of Legislative Studies*, 19(2), p. 141-159.
- CAIN, B.E., FERREJOHN, J.A., FIORINA, M.P. (1979), « The House is not a Home: British MPs in their Constituencies », *Legislative Studies Quarterly*, 4(4), p. 501-523.
- CAUNE, H. (2013), « Cadrage européen et (re)cadrage national : l’exemple de la flexicurité », *Quaderni*, 80, p. 25-46.
- CHABBAL, J. (2016), *Changer la prison. Rôles et enjeux parlementaires*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- COLLOVALD, A., GAÏTI, B. (1990), « Discours sous surveillance, le ‘social’ à l’Assemblée », dans GAXIE, D. (dir.), *Le social transfiguré : sur la représentation politique des préoccupations « sociales »*, Paris, PUF/CURAPP, p. 9-54.
- CONVERSE, P.E., PIERCE, R. (1986), *Political Representation in France*, Cambridge, Belknap Press of Harvard University Press.
- COSTA, O., KERROUCHE, E. (2017), « Le mandat parlementaire comme profession : les manifestations de la professionnalisation locale des députés », dans TOULEMONDE, G., CARTIER, E. (dir.), *Le parlement et le temps. Approche comparée*, Paris, Institut Universitaire Varenne, p. 145-166.
- COSTA, O., POYET, C. (2016), « Back to their Roots: French MPs in their District », *French Politics*, 14(4), p. 406-438.
- COURTY, G. (2018), *Le Lobbying en France. Invention et normalisation d’une pratique politique*, Bruxelles, PIE Peter Lang.
- CRESPY, A. (2010), « When ‘Bolkestein’ is Trapped by the French Anti-liberal Discourse: A Discursive-institutionalist Account of Preference Formation in the Realm of European Union Multi-level Politics », *Journal of European public policy*, 17(8), p. 1253-1270.
- CRESPY, A. (2019), *L’Europe sociale. Acteurs, politiques, débats*, Bruxelles, Presses de l’Université libre de Bruxelles.
- DECOSSE, F., DESALVO, A. (2017) « Les détachés de l’agriculture intensive », *Plein droit*, 113(2), p. 7-10.
- DOGAN, M. (1999), « Les professions propices à la carrière politique », dans OFFERLE, M. (dir.), *La Profession politique XIX^e-XX^e siècles*, Paris, Belin, p. 171-199.
- DUBOIS, V., LIEAUTAUD, M. (2020), « La “fraude sociale” en questions : l’essor d’une thématique politique au prisme des questions à l’Assemblée nationale (1986-2016) », *Revue française de science politique*, 70(3), p. 341-371.
- FENNO, R.F. (1978), *Home Style: House Members in their Districts*, New York (N.Y.), Longman.

- GALEMBERT, C. de, ROZENBERG, O., VIGOUR, C. (dir.) (2013), *Faire parler le Parlement*, Paris, LGDJ.
- GAXIE, D., HUBÉ, N., ROWELL, J. (2011), *Perceptions of Europe: A Comparative Sociology of European Attitudes*, ECPR Press, Colchester.
- GRAZIANO, P., HARTLAPP, M. (2019), « The end of social Europe? Understanding EU social policy change », *Journal of European Public Policy*, 26 (10), p. 1484-1501.
- GROSSMAN, E. (2004), « Bringing Politics Back in: Rethinking the Role of Economic Interest Groups in European Integration », *Journal of European Public Policy*, 11(4), p. 637-654.
- HENRY, C. (1993), « Les questions écrites des députés. Analyse des usages d'une procédure parlementaire », *Revue française de science politique*, 43(4), p. 635-654.
- HEURTIN, J.-P. (1999), *L'Espace public parlementaire : essai sur les raisons du législateur*, Paris, Presses universitaires de France.
- KERROUCHE, E. (2009), « Usages et usagers de la permanence du député », *Revue française de science politique*, 59(3), p. 429-454.
- LAGROYE, J. (1997), « On ne subit pas son rôle », *Politix*, 38, p. 7-17.
- LASCOURMES, P. (2009), « Les compromis parlementaires, combinaisons de surpolitisation et de sous-politisation : l'adoption des lois de réforme du Code pénal (décembre 1992) et de création du Pacs (novembre 1999) », *Revue française de science politique*, 59(3), p. 455-478.
- LAZARDEUX, S. (2005), « Une question écrite, Pour quoi faire ?' The Causes of the Production of Written Questions in the French Assemblée nationale », *French Politics*, 3(3), p. 258-281.
- LE LIDEC, P. (2008), « Les députés, leurs assistants et les usages du crédit collaborateurs. Une sociologie du travail politique », *Sociologie du travail*, 50(2), p. 147-168.
- LINDSTROM, N. (2010), « Service Liberalization in the Enlarged EU: A Race to the Bottom or the Emergence of Transnational Political Conflict? », *Journal of Common Market Studies*, 48 (5), p. 1307-1327.
- MAYHEW, D. R. (1974), Congressional Elections: The Case of the Vanishing Marginals, *Polity*, 6(3), p. 295-317.
- MILET, M. (2008), « Dialoguer pour exister ? Le syndicalisme artisanal en quête de légitimité par le dialogue social (archives) », *Terrains & Travaux*, 14, p. 68-89.
- MILET, M. (2010), « Pour une sociologie législative du pouvoir des parlementaires en France », *Revue française d'administration publique*, 135, p. 601-618.
- MAYHEW, D.R. (1974), *Congress: The Electoral Connection*, New Haven (Conn.), Yale University Press.
- NAVARRO, J. (2012), « The Cognitive Rationality of Role Choices. Evidence from the European Parliament », in BLOMGREN, M., ROZENBERG, O. (eds), *Parliamentary Roles in Modern Legislatures*, London, Routledge, p. 184-210.
- NAY, O. (1997), « L'institutionnalisation de la région comme apprentissage des rôles. Le cas des conseillers régionaux », *Politix*, 38, p. 18-46.
- NAY, O., SMITH, A. (dir.) (2002), *Le Gouvernement du compromis : courtiers et généralistes dans l'action politique*, Paris, Economica.
- POLLARD, J. (2011), « Les groupes d'intérêt vus du local. Les promoteurs immobiliers dans le secteur du logement en France », *Revue française de science politique*, 61(4), p. 681-705.
- PROKSCH, S., SLAPIN, J. (2010), « Position Taking in European Parliament Speeches », *British Journal of Political Science*, 40(3), p. 587-611.
- REINERT, M. (2007), « Postures énonciatives et mondes lexicaux stabilisés en analyse statistique de discours », *Langage et société*, 121-122 (3), p. 189-202.
- RIAUX, G. (2014), « Les professionnels de la politique et la politique étrangère », *Gouvernement et action publique*, 3(1), p. 51-73.

- RIESCO-SANZ, A., LOPEZ, J., DEL MAIRA VIDAL, M. (2019), « The Posting of Workers in the European Road Transport Industry: An Approach Based on the Discourses of Social and Institutional Stakeholders », *European Journal of Industrial Relations*, 16 (3), p. 293-306.
- ROCCA, M. (2015), *Posting of Workers and Collective Labour Law: There and Back Again. Between Internal Market and Fundamental Rights*, Intersentia.
- ROZENBERG, O. (2009), « Présider par plaisir », *Revue française de science politique*, 59(3), p. 401-427.
- ROZENBERG, O. (2018), *Les Députés français et l'Europe. Tristes hémicycles*, Paris, Presses de Sciences Po.
- ROZENBERG, O., CHOPIN, O., HOEFFLER, C., IRONDELLE, B., JOANA, J. (2011), « Not Only a Battleground: Parliamentary Oral Questions Concerning Defence Policies in Four Western Democracies », *The Journal of Legislative Studies*, 17(3), p. 340-353.
- SEARING, D. (1994), *Westminster's World: Understanding Political Roles*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press.
- SEELIGER, M., WAGNER, I. (2020), « A Socialization Paradox: Trade Union Policy Cooperation in the Case of the Enforcement Directive of the Posting of Workers Directive », *Socio-Economic Review*, 18(4), p. 1113-1131.
- VAN INGELGOM, V. (2014), *Integrating Indifference. A Comparative, Qualitative and Quantitative Approach to the Legitimacy of European Integration*, Colchester, ECPR Press.
- VERON, D. (2019), « Le travail détaché en France : usages, fraudes et difficultés à faire valoir le droit », *Connaissance de l'emploi*, Centre d'études de l'emploi et du travail, 151.
- VIGOUR, C. (2013), « Réflexivité, rôles parlementaires et discours de légitimation. Les apports du logiciel Alceste à l'analyse lexicale d'un débat parlementaire relatif aux rapports entre justice et politique », dans GALEMBERT, C. de, ROZENBERG, O., VIGOUR, C. (dir.), *Faire parler le Parlement*, Paris, LGDJ, p. 127-147.
- VIGOUR, C. (2014), « La représentation parlementaire en France. Ressources politiques, diversité des modes et logiques de représentation à l'Assemblée nationale », dans MAZEAUD, A. (dir.), *Pratiques de la représentation politique*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, p. 81-98.
- WAGNER, I. (2019), *Workers without Borders. Posted Work and Precarity in the EU*, Ithaca (N.Y.), Cornell University Press.